Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SÉNATORIALES 2011

Calendrier prévisionnel des élections sénatoriales 2011

Lundi 5 septembre 2011	Ouverture du délai de dépôt des déclarations de candidatures en vue du premier tour. Date limite d'institution de la commission de propagande par arrêté du représentant de l'État.	Art. R. 153 Art. R. 157
Vendredi 16 septembre 2011 à 18 h 00	Clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature pour le premier tour et délai limite de retrait des candidatures.	Art. L. 300 et Art. L. 301
Lundi 19 septembre 2011 heure à déterminer	Réunion de la commission de propagande	
Lundi 19 septembre 2011 à 18 h 00	Heure limite de dépôt par les candidats ou les listes à la commission de propagande de circulaires et bulletins de vote à envoyer aux membres du collège électoral sénatorial.	Art. R. 159
Mardi 20 septembre 2011 à 18 h 00	Date limite de jugement du tribunal administratif portant sur les déclarations de candidature transmise par le représentant de l'État.	Art. L. 303
Mercredi 21 septembre 2011	Date limite d'envoi par la commission de propagande des circulaires et bulletins de vote des candidats ou des listes. Date limite de publication par le représentant de l'État de la liste des candidats et, éventuellement, des remplaçants.	Art. R. 157 Art. R. 152
Vendredi 23 septembre 2011 à 8 h 30 (scrutin majoritaire) ou 9 h (scrutin proportionnel)	Date limite de réception par le représentant de l'Etat des procurations adressées par les députés, les conseillers régionaux, et les conseillers généraux, les conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon et les membres des assemblées de province en Nouvelle-Calédonie.	Art. R. 164-1
Samedi 24 septembre 2011 à 24 h 00	Date limite de modification par le représentant de l'État de la liste des électeurs sénatoriaux du département ou de la collectivité. Date limite de division de la liste des électeurs sénatoriaux du département ou de la collectivité en sections de vote. Date limite de remplacement des candidats décédés.	Art. R. 162 Art. R. 164 Art. R. 150
Dimanche 25 septembre 2011	**ÉLECTION DES SÉNATEURS**	**Décret de convocation**
Dimanche 25 septembre 2011 à 9 h 00 à 15 h 00	**Départements élisant 4 sénateurs ou plus.** Ouverture du scrutin. Heure maximale de clôture du scrutin.	 Art. R. 168 Art. R. 168
Mercredi 5 octobre 2011 à 18 h	Date limite de dépôt des recours des candidats et des électeurs du département ou de la collectivité contre l'élection des sénateurs devant le Conseil constitutionnel.	Art. LO 325 et LO 180